

L'Entre-Deux • Saint-Joseph • Saint-Philippe • Le Tampon



Communauté
d'Agglomération
du Sud de l'Île
de La Réunion

COPIL DIRECTIVE INONDATION

5 septembre 2024

SOMMAIRE

- GeMAPI A LA CASUD
- PAPI D'INTENTION SAINT-JOSEPH
- PAPI RIVIERE DES REMPARTS
- PAPI TAMPON – SAINT-PIERRE

GeMAPI à la CASUD

La CASUD ,

4 communes membres : Le Tampon, L'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-Philippe

Gestionnaire de 6 km de digues

2 Territoires à Risques Importants d'inondations

- TRI Saint-Joseph
- TRI Tampon – Saint-Pierre

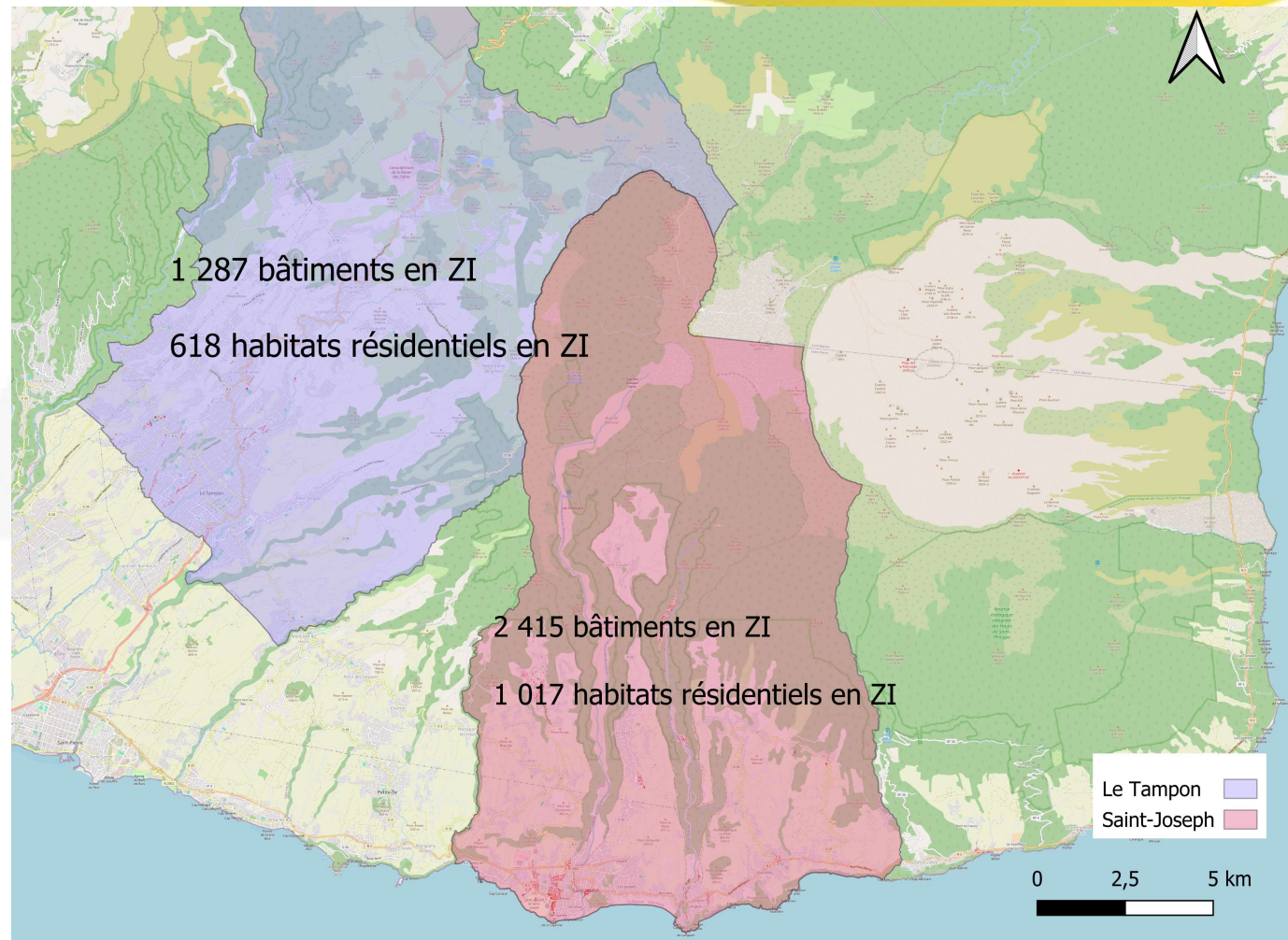
3 PAPI sur son territoire

- PAPI d'intention Saint-Joseph
- PAPI Rivière des Remparts
- PAPI Tampon- Saint-Pierre



Un territoire vulnérable au risque d'inondation (Tampon – Saint-Pierre)

- 3702 bâtiments en zones inondables pour une crue centennale (PPRI)



Les moyens humains et financiers

- Taxe GEMAP Instaurée par délibération en septembre 2022 pour une application le 1^{er} janvier 2023
- 1 500 000 euros de taxe / an
- Recrutement d'une chargée de mission GeMAPI en mars 2024



2) PAPI d'intention Saint-Joseph

- Périmètre du Territoire à Risques Importants d'inondations (TRI) Saint-Joseph arrêté par décision préfectorale le 25 janvier 2013

Le TRI recouvre les zones urbanisées de la commune de Saint-Joseph, soit une population de 1 200 habitants situés en zone inondable

- SLGRI de Saint-Joseph validée par arrêté préfectoral le 26 décembre 2016
- Convention 2018-2023 – Cahier des charges PAPI 3
- Le coût prévisionnel du PAPI d'intention était estimé à **2,553 M€**
- Porteur de projet : Saint-Joseph, CASUD

Les projets finalisés

1.1 : Mettre en place une information pour renforcer la conscience du risque (Saint-Joseph)

18 Repères de crues installées

1.3 : Sensibiliser la population exposée aux risques (Saint-Joseph, PIROI)

Action de sensibilisation : La caravane « Inondations, nout kartié lé paré » de la PIROI 2017

3.1 :Prendre en compte les crues dans le PCS et DICRIM (Saint-Joseph)

PCS et DICRIM actualisés

7.2 : Suivi du profil en long et curage préventif (Saint-Joseph)

Réalisation d'un piège à matériaux

Etudes en cours

Les études de régularisation des systèmes d'endiguements (date limite de consultation le 16/09)

- 3 lots géographiques : Ravine Jean Petit, Ravine des Grègues et Rivière Langevin
- Une réflexion globale a été proposée, l'architecture des marchés est la suivante :

Tranches	Phases
Tranche ferme	PHASE 1 : La régularisation du système d'endiguement
	PHASE 2 : Avis technique pour l'instrumentation des ouvrages
	Phase 3 : État des lieux des propositions du PAPI
Tranche optionnelle N°1 Étude de scénarios d'optimisation de performance du système d'endiguement	
Tranche optionnelle N°2 Levés topographiques complémentaires	

PHASE 1 : La régularisation du système d'endiguement

- **Fiche action 1.5** : Définir les systèmes d'endiguements
+ Définition du système d'endiguement Rivière des Remparts en cours
- **Fiche action 7.1** : Développer et professionnaliser le suivi de l'entretien des ouvrages

PHASE 2 : Avis technique pour l'instrumentation des ouvrages

- **Fiche action 2.2** : Renforcer le réseau de surveillance par l'ajout de pluviomètres et définir les seuils d'alertes et d'évacuation sur la rivière Langevin
- **Fiche action 3.2** : Etudier la mise en place de dispositif d'alerte sur les ravines Rosaire et **Jean Petit**

Tranche optionnelle N°1 Étude de scénarios d'optimisation de performance du système d'endiguement

- **Fiche action 6.1** : Suivre et contrôler l'avancement des travaux de mise en œuvre des aménagements de protection de la rivière des Remparts et de la ravine Jean petit

Perceptives futures

- **Fiche action 5.4** : Etudier et mettre en œuvre les solutions de protection sur la ravine Rosaire

Pouvons-nous obtenir les subventions PAPI même si la date de la convention est dépassée ?

- **Fiche action 1.3** : Sensibiliser la population exposée à la prévention du risque

Réalisation d'une plaquette d'information sur les batardeaux individuels

Nouveau PAPI ?

- *Lancement d'un PAPI Saint-Joseph*
- *Porteur : CASUD*
- *Quelle ambition ?*
- *Temporalité ?*
- *Concertation ?*

3) PAPI Rivière des Remparts

- Périmètre du Territoire à Risques Importants d'inondations (TRI) Saint-Joseph arrêté par décision préfectorale le 25 janvier 2013

Le TRI recouvre les zones urbanisées de la commune de Saint-Joseph, soit une population de 1 200 habitants situés en zone inondable

- SLGRI de Saint-Joseph validée par arrêté préfectoral le 26 décembre 2016
- Convention 2010-2023
- Avenant N°2 à la convention : Transfert de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Joseph à la CASUD en décembre 2018

Travaux de traitement des crues de la Rivière des Remparts

Objectifs des Travaux

1. Réduction du Risque d'Inondation :

1. Construction de digues pour empêcher la venue d'eau
2. Installation d'une barrière anti-inondation (batardeau) sur le radier.

2. Protection Contre l'Érosion et l'Affouillement des berges :

1. Sécuriser et renforcer les berges.
2. Stabiliser la falaise et les pentes
3. Limiter la divagation du cours d'eau, entraînant la perte de terrain des parcelles voisines

3. Aménagement et cadre de vie :

1. Valoriser les abords de la rivière d'un point de vue paysager et recréer un lieu de rencontre entre le cours d'eau et les riverains.

Réception des travaux le : 13 décembre 2022

- Coût des travaux de traitement des crues : 17 858 440 euros
- Coût des travaux aménagements : 2 808 822 euros
- Subventions FEDER : 14 794 932 euros
- Subventions Fonds Barnier : 1 738 877 euros

Enjeux protégés pour une crue centennale :

- 198 bâtiments protégés
- 290 habitants protégés
- 42 emplois protégés
- Un trafic routier de plus de 25 000 véhicules sécurisés

4) PAPI Tampon – Saint-Pierre

- Périmètre du Territoire à risques important (TRI) de Saint-Pierre - Tampon arrêté par décision préfectorale le 23 janvier 2015.

Le TRI recouvre les zones urbanisées des communes de Saint-Pierre et du Tampon

- SLGRI de Saint-Joseph validée par arrêté préfectoral le 16 octobre 2015
- Convention 2016-2021 – cahier des charges PAPI 3
- Le coût prévisionnel du projet est estimé à **33,4 M€**
- Porteur de projet : CIVIS – CASUD – Saint-Pierre – Le Tampon

Etudes finalisées

Maitrise d'ouvrage : Tampon

Etude de connaissance du risque ciblée sur les territoires

- **Fiche action 5.6** : Etude de faisabilité, suppression des débordements de la ravine Don Juan
- **Fiche action 5.9 et 5.10** : Etude de faisabilité , suppression des débordements de la ravine des Cabris et ravine Bras Antoine
- **Fiche action 5.11** : Etude de faisabilité, suppression des débordements de la ravine Blanche

Etudes en cours

Les études de régularisation des systèmes d'endiguements (date limite de consultation le 16/09)

- 4 lots géographiques : Ravine Don Juan, Ravine Blanche, Ravine Bras Cochon, Ravine Cabris-Bras Antoine
- Une réflexion globale a été proposée, l'architecture des marchés est la suivante :

Tranches	Phases
Tranche ferme	PHASE 1 : La régularisation du système d'endiguement
	PHASE 2 : Avis technique pour l'instrumentation des ouvrages
	Phase 3 : État des lieux des propositions du PAPI
Tranche optionnelle N°1 Étude de scénarios d'optimisation de performance du système d'endiguement	
Tranche optionnelle N°2 Proposition d'aménagements complémentaires	

Réflexion intégrée des travaux CIVIS-CASUD

Tranche optionnelle N°1

Étude de scénarios d'optimisation de performance du système d'endiguement

Le déclenchement de la tranche optionnelle N°1 pourra être conditionné par la signature d'un avenant à la convention PAPI Tampon/St-Pierre. Le prestataire prendra en compte les études réalisées par la CIVIS et vérifiera la non-aggravation du risque à l'aval en l'état actuel mais également dans le cadre des projections d'aménagements de la CIVIS.

Chaque aménagement proposé fera l'objet des analyses suivantes :

- Modélisation des effets d'ouvrage (impacts positifs et négatifs)
- Performance de l'ouvrage envisagé (zone protégée, niveau de protection, population et enjeux protégés)
- Implantation sommaire en plan avec des coupes de principes.
- Enveloppe prévisionnelle des travaux au stade programme
- Analyse coûts – bénéfices
- Cadrage réglementaire

Tranche optionnelle N°2 : Proposition d'aménagements complémentaires

Le déclenchement de la tranche optionnelle N°2 sera réalisée dans le cadre d'une gouvernance partagée CASUD / CIVIS. Le prestataire prendra en compte les études réalisées par la CIVIS et vérifiera la non aggravation du risque à l'aval en l'état actuel mais également dans le cadre des projections d'aménagements de la CIVIS.

- Il s'agira en particulier de tester la complémentarité entre les ouvrages existants et ceux proposés dans les études de faisabilité.
- Estimations des incidences : modélisation avec comparaison « Etat actuel, Etat aménagé »
- ACB
- Évaluation de mesures réductrices et compensatoires (ERC)
- Cadrage réglementaire

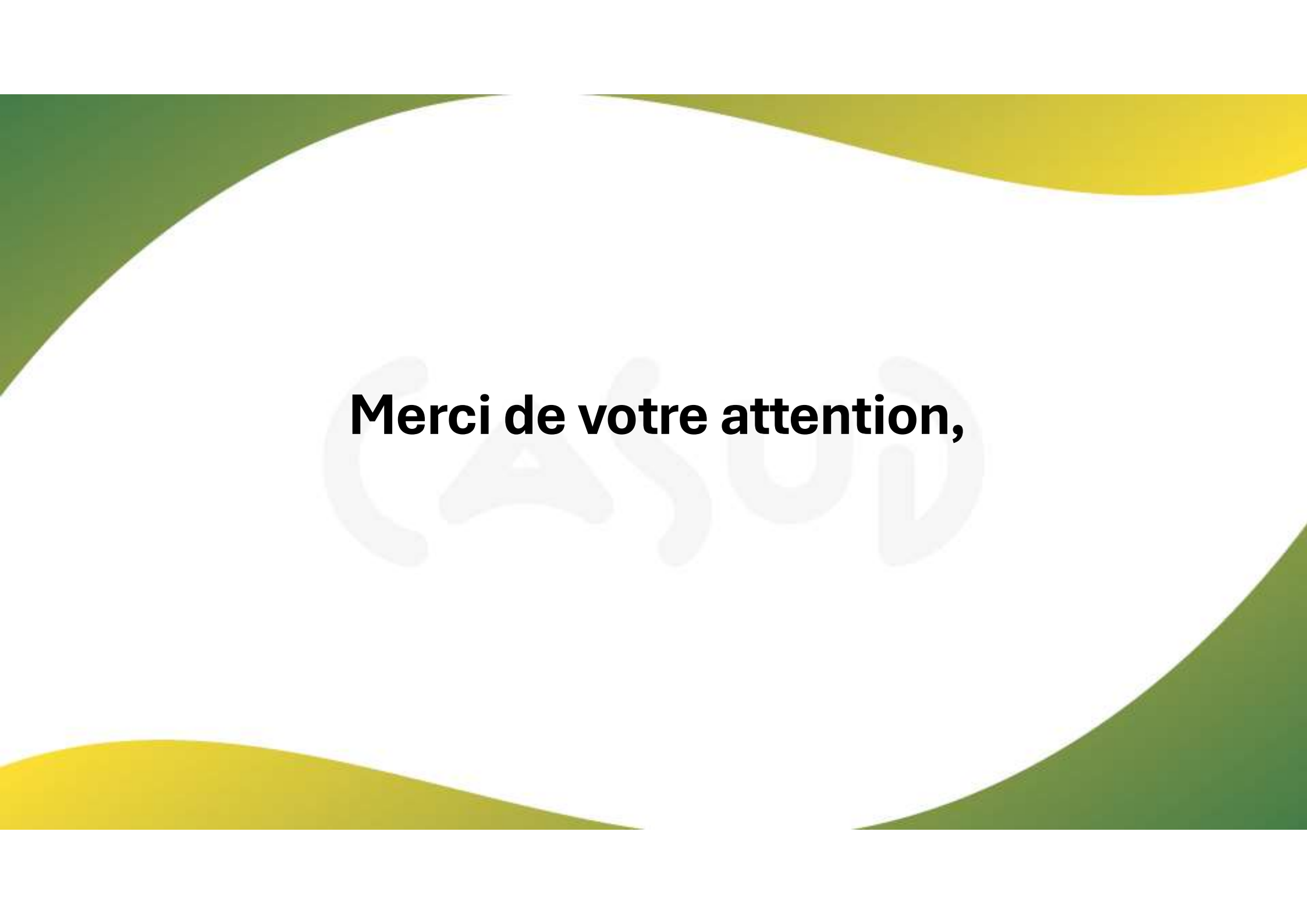
Perceptives futures

Projet d'avenant au PAPI

- Intégrer les études d'optimisation des ouvrages
- Intégrer les propositions d'aménagements complémentaires
- Intégrer les diagnostics de vulnérabilité pour permettre aux propriétaires de bénéficier des subventions pour l'achat de batardeaux

Freins identifiés

- 1 Emploi Temps Plein pour la GeMAPI recruté en 2024
- Transfert des compétences des communes à la CASUD
- **Gouvernance sur 2 EPCI-FP pour le PAPI Saint-Pierre- Tampon**



Merci de votre attention,

ANNEES	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024-2028
Taxe GeMAPI perçu	0	0	1 500 000	7 500 000
Population assujettie				
Produits moyens par habitant				
Budget GeMAPI exploitation	0	0		
Dépenses	0	0		
Recettes	0	0		
Charges de personnel	0	0	0	
EPT affectés à la GeMAPI	0	0	0	
Budget GeMAPI investissement	0	0		
Dépenses	0	0		
Recettes	0	0		

Saint-Joseph

Les axes obligatoires du PAPI	Nombre de fiches actions	Coût prévisionnel	Dépenses réelles	Pourcentage des dépenses réalisés
Axe 0 : Gouvernance	2	369 K€		
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	5	254 K €		
Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations	2	105 K €		
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	2	275 K€		
Axe 4 : La prise en compte du risque dans l'urbanisme	0	0 €		
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	4	385 K €		
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	4	1 060 K €		
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique	3	105 K €		

Saint-Pierre :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à **33,4 M€** sur l'ensemble de la période 2016-2021 avec une répartition des coûts ci-après.

Les axes obligatoires du PAPI	Nombre de fiches actions	Coût prévisionnel	Dépenses réelles	Pourcentage des dépenses réelles
Axe 0 : Gouvernance	1	9 K€ + 20% ETP /an		
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2	322 K €		
Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations	1	90 K €		
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	1	40 K€		
Axe 4 : La prise en compte du risque dans l'urbanisme	1	80 K €		
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	11	31 830 K €		
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	1	150 à 300 K/an €		
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique	1	250 K €		